

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

Séance du jeudi 19 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **20h00**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 11 + 2 POUVOIRS. M. Xavier ALBANEL vote à partir de la délibération N°2024-30.

Présents (11) : Mesdames Mme BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; HARZO Marie ; POYET-MOREUL Evelyne ; Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît ; ALBANEL Xavier est arrivé à 20h32. Délibération n°2024-030

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (2) : M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie
Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme DA RUGNA Roselyne

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION
N°2024-030**

SUPPRESSIONS ET CREATIONS D'EMPLOIS

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des avancements de grades possibles pour trois agents de la collectivité, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31,36/35^{ème} et la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 31,36/35^{ème} relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

La suppression d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 33,51/35^{ème} et la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 33,51/35^{ème} relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 1 abstention :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du Comité Technique du 18 novembre 2021,

Décide

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<i>SERVICE ADMINISTRATIF</i>				
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC
Adjoint administratif territorial	C	2	1	TC
<i>SERVICE TECHNIQUES</i>				
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	TNC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	TNC
<i>SERVICE ANIMATION</i>				
Adjoint spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	1	TNC
Adjoint spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	0	TNC

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux